



Date : 12 avril 2024

Titre : Améliorations de la sécurité physique à l'ambassade du Canada au Mali, à Bamako

Numéro de sollicitation : 24-261005

---

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offres susmentionné.

---

### Questions et réponses n° 2

- Q3.** « L'exigence obligatoire E01 stipule que nous devons « fournir la preuve que nous pouvons fournir des services professionnels dans toute la mesure requise par les lois et règlements du Mali, les ordonnances de la République du Mali et d'autres lois applicables ». Pouvez-vous nous informer sur les lois et règlements spécifiques au Mali pour lesquels vous avez besoin que nous soumettions des preuves ? »
- R3.** Il est rappelé aux répondants qu'il revient de leur responsabilité de se conformer à la législation locale. Compte-tenu de la nature des travaux envisagés, un certain nombre de textes réglementent une intervention sur le domaine publique et sur un site diplomatique : mesures de sécurité, capacité à obtenir les visas, couverture assurancielle, etc...
- Il revient au répondant de prouver par tout moyen qu'il juge utile de sa capacité à exercer des travaux dans un tel contexte (de manière indicative et non limitative, par exemple attestation d'assurance à jour couvrant la zone du Mali par exemple, attestation d'inscription au registre du commerce malien, etc.)
- Q4.** « L'exigence obligatoire E02 stipule que nous devons soumettre « au moins un (1) projet exécuté à l'échelle internationale et lié à la sécurité qui a impliqué une infrastructure de sécurité lourde ». Pouvez-vous confirmer que nous devons soumettre un projet qui est à la fois international et lié à la sécurité, ou est-il acceptable de soumettre un projet international et un projet distinct lié à la sécurité ? »
- R4.** L'exigence obligatoire E02 a été révisée, veuillez consulter l'addenda 1 pour plus de détails.
- Au moins un des projets soumis doit être un projet lié à la sécurité, impliquant des infrastructures de sécurité lourdes. Les 2 autres projets soumis doivent comporter au moins 3 des éléments listés dans les critères.
- Q5.** « Section 1.7 "Sa Majesté se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les propositions reçues en retard parce que le courriel a été bloqué par un serveur pour les raisons suivantes : Le courriel a été rejeté ou mis en quarantaine parce que le serveur du MAECD n'accepte pas certains fichiers, comme ceux avec l'extension .rar ou .exe, les fichiers cryptés .zip et .pdf, etc" »
- Pouvez-vous confirmer si les fichiers .pdf seront acceptés par le serveur du MAECD ? »
- R5.** Oui, les fichiers .pdf sont acceptés par le serveur MAECD.
- Q6.** « Pourrions-nous demander une prolongation de la date limite pour la soumission des QIT ? Une semaine supplémentaire serait appréciée. »
- R6.** La nouvelle date de clôture sera le 25 avril à 14h00, heure avancée de l'Est. La période de questions est terminée à compter d'aujourd'hui, le 12 avril à 14h00, heure avancée de l'Est.